

Un mirage persistant

par Daniel Sabbagh

Adam Hochman propose une décomposition rigoureuse du concept de race et de sa prétendue réalité biologique. Sa critique de la race comme réalité sociale est néanmoins affaiblie par des choix définitionnels contestables.

À propos de : Adam Hochman, *The Race Illusion. On the Reality of Racialization and the Myth of Race*, Oxford University Press, 2025, 224 p.

Systématique, clair et accessible – bien que se présentant comme un ouvrage de « métaphysique » –, le premier livre du philosophe australien Adam Hochman traite de deux questions, simplement formulées et logiquement ordonnées : 1) Qu'est-ce que la race ? 2) Celle-ci est-elle réelle ? (p. xi). Pour y répondre, contrairement à d'autres¹, l'auteur affirme ne pas se fonder sur les usages ordinaires du concept par des locuteurs non spécialistes, mais évaluer la race en tant que catégorie à prétention scientifique. À cette fin, il procède à la *décomposition* – à la désintégration, via une analyse extraordinairement détaillée – de ce conglomerat polysémique en examinant pas moins de seize conceptions distinctes de la race en tant que réalité biologique (dix) ou sociale (six), qu'il juge toutes déficientes après examen. Comme d'autres philosophes²,

¹ Joshua Glasgow, *A Theory of Race*, New York, Routledge, 2009 ; Michael Hardimon, *Repenser la race*, Marseille, Agone, 2024 (trad. Luc Faucher et Vincent Guillin).

² Kwame Anthony Appiah, « Race, culture, identité : des relations mal comprises », dans Magali Bessone et Daniel Sabbagh (dir.), *Race, racisme, discriminations. Anthologie de textes fondamentaux*, Paris, Hermann, 2015 (trad. Rachel Bouyssou), p. 45-71.

ainsi que certains historiens et sociologues³, il en conclut que « la race est une illusion » et qu'« il n'y a pas de races humaines » (*ibid.*) ; seuls peuvent prétendre à la réalité le racisme, les processus de racialisation et les groupes racialisés. Conclusion qui paraîtra banale, voire triviale à bien des lecteurs français, mais qui est nettement minoritaire dans la sphère publique anglophone – qu'il s'agisse du champ philosophique, des sciences sociales ou des croyances extérieures au monde savant (p. 149).

Une décomposition méthodique

Inspirée de Kant, la définition de la race privilégiée par A. Hochman en fait un large sous-ensemble de l'espèce humaine – de dimension continentale ou sous-continentale –, nettement délimité, relativement homogène, constitué à la faveur de l'« isolement reproductif » (p. 144) de ses membres et tel que l'appartenance se transmette par la filiation entre ascendants et descendants (p. 26, 87). Concernant les différentes conceptions de la race comme réalité biologique, cette définition est la pierre de touche de l'argumentation dans son ensemble. En effet, dans presque tous les cas, la critique qui leur est adressée revêt une forme identique, puisqu'il s'agit de démontrer l'existence d'un écart substantiel par rapport à cette base de référence. Or la « redéfinition » ainsi opérée s'apparenterait à une « trivialisation », soit à une dilution du contenu sémantique du concept qui rendrait ce dernier « moins intéressant sur le plan scientifique » et même inutile en tant qu'instrument d'appréhension de la « diversité biologique de l'humanité » (p. 4, 30). Et cette redéfinition serait d'autant moins justifiable qu'elle serait superflue, lorsqu'un terme moins équivoque que « race » et aux connotations non ou moins problématiques serait disponible pour désigner ce dont, en fait, il est question. À ce premier argument est associée l'affirmation selon laquelle, que la race soit conçue comme une réalité biologique ou comme une réalité sociale, les conceptions visées, pour la plupart, aboutissent à une « inflation » numérique (p. 98) : l'extension implicitement opérée du domaine d'application du concept entraîne une prolifération des groupes « raciaux » incompatible avec la définition originelle (comme avec les usages ordinaires), prolifération qui ne peut être endiguée que par une décision arbitraire.

³ Barbara et Karen Fields, *RACECRAFT ou L'esprit de l'inégalité aux États-Unis*, Marseille, Agone, 2021 (trad. Xavier Crépin) ; Paul Gilroy, *Against Race. Imagining Political Culture Beyond the Color Line*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 2000.

À juste titre, cette grille argumentative est mobilisée contre la conception minimaliste de la race comme simple *population* géographiquement délimitée et caractérisée par la fréquence relative de gènes identifiables promue par Theodosius Dobzhansky, selon laquelle des « villages voisins » pourraient être considérés comme « racialement distincts » (p. 20-32 ; citation p. 28). Idem pour la conception de la race comme lieu de *similitude morphologique* – y compris lorsque celle-ci résulte de l'adaptation à des conditions environnementales (p. 81-84). En effet, les études craniométriques ne permettent-elles pas de distinguer avec presque autant de fiabilité les spécimens correspondant à des groupes conventionnellement tenus pour raciaux (« Blancs » et « Noirs », dans le contexte nord-américain) et ceux correspondant à des nationalités, voire à des sous-ensembles infranationaux (résidents de la région de Nagasaki et résidents de la région de Tohoku, dans le cas japonais) (p. 32-37) ? Idem encore pour la conception de la race comme *groupe uniquement caractérisé par la prédominance de certains traits corporels visibles*⁴ (p. 84-89) – ou de traits visibles *témoignant d'une commune origine ancestrale géographiquement localisable*⁵ (p. 59-68). Concernant la race comme *configuration génétique*, l'auteur montre clairement que la possibilité constatée, via un algorithme de regroupement par similitude, d'assigner à peu près correctement les individus compris dans l'échantillon aux catégories principales de la nomenclature administrative états-unienne (« Blanc », « Noir », « Asiatique » et « Amérindien »)⁶ n'a aucune valeur probatoire. Ce n'est qu'un artefact indissociable d'un choix arbitraire relatif au degré de division du corpus – au nombre de « grappes » (*clusters*) que l'ordinateur est programmé pour distinguer à partir des données disponibles (p. 38-52)⁷. Or la réalité *biologique* de la race ne saurait être établie par des résultats eux-mêmes issus d'une décision préalable pour partie déterminée par sa conformité à un « sens commun » défini à l'échelle nationale et par l'héritage *historique* des taxonomies conventionnelles⁸. En définitive, seule la conception de la

⁴ Joshua Glasgow et Jonathan Woodward, « Basic Racial Realism », *Journal of the American Philosophical Association*, 1 (3), 2015, p. 449-466.

⁵ Hardimon, *Repenser la race*, op. cit., p. 55-139.

⁶ Noah Rosenberg *et. al.*, « Genetic Structure of Human Populations », *Science*, 298 (5602), 2002, p. 2381-2385.

⁷ À cette objection principale s'ajoute l'observation selon laquelle, d'après les études les plus récentes, d'une part, l'appartenance des individus à plus d'un *cluster* semble être la norme plutôt que l'exception ; d'autre part, le degré de diversité génétique *interne* est très inégal d'un *cluster* à l'autre (il varie du simple au double entre « Blancs » d'origine européenne et « Noirs » d'origine subsaharienne, par exemple). Dans les deux cas, ce constat contrevient à la définition de la race initialement retenue.

⁸ En sens inverse, voir Quayshawn Spencer, « How to Be a Biological Racial Realist », dans Joshua Glasgow, Sally Haslanger, Chike Jeffers et Quayshawn Spencer, *What is Race? Four Philosophical Views*, Oxford, Oxford University Press, 2019, p. 73-110. Toutefois, l'auteur de ce chapitre n'envisage pas la possibilité que les croyances des locuteurs états-uniens ordinaires auxquels il se réfère pour identifier

race comme *sous-espèce* échappe entièrement à l'accusation de « redéfinition » et de « trivialisation ». Il n'en reste pas moins que, ainsi conçu, l'objet se révèle inexistant. En effet, alors même que les êtres humains sont génétiquement identiques à plus de 99%, la proportion de la diversité génétique résiduelle observable *entre* les groupes (tenus pour) raciaux, définis à l'échelle continentale (plutôt qu'à l'intérieur de chacun d'entre eux) – moins de 5 % du total – est très nettement inférieure au seuil de 25% conventionnellement requis pour l'identification de sous-espèces (p. 12-20).

Enfin, l'ouvrage comporte une critique tranchante de la pertinence du facteur racial dans le champ médical, parfois affirmée de manière quelque peu approximative⁹. C'est bien l'origine ancestrale – et non la « race » – qui, par exemple, est corrélée à la distribution des antigènes d'histocompatibilité et doit donc être prise en compte dans le cadre de l'appariement du donneur et du receveur lors d'une greffe de moelle osseuse nécessitée par le traitement d'une leucémie. De même, la surexposition à la drépanocytose n'affecte pas les « Noirs » dans leur ensemble, mais les individus originaires d'Afrique centrale et occidentale ainsi que d'autres zones géographiques incluant la Grèce, la Turquie et l'Iran (p. 80). Quant à la critique de la race comme réalité sociale développée dans la seconde partie du livre, elle rappelle utilement l'insuffisance des définitions centrées uniquement sur l'imputation à des collectivités de traits distinctifs essentialisés comme justification d'une discrimination dans l'attribution des droits et des positions valorisées, puisqu'il en résulterait l'inclusion des femmes parmi les groupes raciaux (entre autres). Prendre au sérieux le *concept* de race – comme le fait l'auteur, qui ne préconise donc nullement l'élimination du *terme* correspondant – n'implique pas d'admettre la réalité de son *réfèrent*. Cette distinction est d'autant plus importante que, apparemment, les attitudes racistes seraient plus prononcées parmi les enquêtée-s qui tiennent la race pour réelle, que la réalité en question soit de nature biologique ou sociale (p. 146, 149).

Des définitions contestables

Outre que la définition de la race privilégiée par A. Hochman, pivot du raisonnement dans une large mesure, constitue un postulat et non l'objet d'une

et énumérer les groupes « raciaux » inclue celle selon laquelle, la définition de la race et le jugement quant à son (in)existence relevant du domaine scientifique, il conviendrait de s'en remettre aux conclusions des spécialistes en la matière.

⁹ Ian Hacking, « Why Race Still Matters », *Daedalus*, 134 (1), 2005, p. 102-116.

démonstration en bonne et due forme – et d’un postulat qui ne peut se réclamer des usages langagiers ordinaires, dont l’autorité est explicitement récusée¹⁰ –, ce livre stimulant s’expose à au moins deux critiques, relatives à des choix définitionnels de première importance.

La première concerne la dissymétrie flagrante du traitement dévolu aux deux composantes de la dyade « race/racisme », qui n’est pas justifiée, ni même reconnue. En effet, alors que le racisme et ses conséquences délétères, manifestement, constituent l’arrière-plan et, en dernier ressort, la principale raison d’être de la démarche engagée, seule la race fait l’objet d’une décomposition minutieuse. Le racisme, lui, est présenté comme étant de « nature systémique » (p. xii), et la définition qui en est donnée tardivement (p. 130) – « un type d’injustice structurelle, de discrimination ou de persécution dommageables aux individus racialisés » – est hétérogène et sous-élaborée. Elle juxtapose des éléments disparates concernant aussi bien leur dimension (le mécanisme discriminatoire et la « structure » de (re)production d’inégalités injustes dont il est une composante parmi d’autres) que leur statut sur le plan normatif (la persécution est nécessairement injuste, alors que la discrimination ne l’est pas¹¹). Pourquoi ne pas étendre le périmètre de la dissociation entreprise à cet autre conglomérat, épistémiquement et politiquement problématique¹², dans le prolongement des efforts fructueux de quelques philosophes¹³ ou sociologues¹⁴ encore trop peu nombreux ? Ne faudrait-il pas distinguer les *mécanismes* spécifiques – discrimination, mais aussi ségrégation, stigmatisation, violence physique, autocensure, etc. – dont l’interaction entretient les inégalités raciales, plutôt que de s’en tenir à la « boîte noire » du racisme systémique ?

¹⁰ En réalité, leur traitement par l’auteur est à géométrie variable : censément rejetés comme base de référence (p. xii), les « usages ordinaires » sont parfois mobilisés dans l’argumentation de manière subreptice (p. 134, 150).

¹¹ Il est possible – et parfois utile – de définir la discrimination de manière purement descriptive, sans présupposer une évaluation négative de la pratique ainsi désignée, évaluation à laquelle on pourra éventuellement procéder dans un second temps. Dans cette perspective, est discriminatoire tout acte intervenant dans la distribution de biens rares et infligeant un désavantage relatif à au moins l’un des individus en concurrence en raison de son appartenance perçue à un groupe social saillant : voir Andrew Altman, « Discrimination », *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, section 1.1 (<https://plato.stanford.edu/entries/discrimination/#ConDis>); Kasper Lippert-Rasmussen, *Born Free and Equal ? A Philosophical Inquiry into the Nature of Discrimination*, Oxford, Oxford University Press, 2013, chapitre 1.

¹² Daniel Sabbagh, « Le racisme systémique : un conglomérat problématique », dans Juliette Galonnier, Daniel Sabbagh et Patrick Simon (dir.), *Qualifier le racisme. Controverses et reconnaissance du fait racial*, Paris, La Découverte/Mouvements, 2022, p. 56-74.

¹³ Elizabeth Anderson, *The Imperative of Integration*, Princeton, Princeton University Press, 2010.

¹⁴ Loïc Wacquant, *Racial Domination*, Cambridge, Polity, 2024.

La seconde critique concerne la définition par l'auteur des « groupes racialisés » à partir d'une et une seule propriété constitutive : celle d'avoir été ou d'être encore tenus pour des « races » au sens susmentionné, à tort (p. 7, 138). Alors que cette définition est censée s'articuler à « un objectif[s] de justice sociale » (p. 95), s'en trouve donc exclu le fait complémentaire d'avoir été ou d'être encore exposé à des traitements injustes dans différentes sphères décisionnelles sur la base de cette croyance fausse. Mais n'est-ce pas là, *mutatis mutandis*, une illustration emblématique de la « trivialisation » que A. Hochman reproche à ses contradicteurs ? Si la « racialisation » se réduisait à l'attribution erronée à un groupe humain du statut de « race » tel que défini plus haut sans qu'aucune conséquence négative n'en découle pour ses membres, y aurait-il seulement lieu de s'en préoccuper ? Certes, l'auteur convient que « racialisation et racisme, le plus souvent, ont été de pair » (p. 137). Cependant, il le fait en des termes indiquant que les deux sont logiquement et historiquement séparables et que la relation qui les unit est contingente, alors qu'il se révèle incapable d'identifier des cas de racialisation non raciste autrement que de manière prospective et spéculative (p. 140) – à l'exception des classifications raciales à finalité médicale évoquées plus haut (p. 168). Il ne cesse d'osciller entre la réitération de sa définition minimale réduisant la racialisation au « processus (...) par lequel un groupe en vient à être conçu comme une race biologique » (p. 139 ; voir aussi p. 146, 158, 182) et le recours à des exemples ou à des formulations qui relèvent d'une définition élargie comprenant la référence aux injustices subies (p. 151-152, 157, 172, 180). Le problème n'est pas seulement que la définition minimale contrevient à l'usage majoritairement observé tant dans le champ de la philosophie¹⁵ que dans celui des sciences sociales¹⁶. Il tient aussi à certaines de ses conséquences. C'est bien cette définition qui, en particulier, conduit A. Hochman à écarter indûment l'hypothèse selon laquelle la racialisation pourrait opérer comme une prophétie autoréalisatrice et – notamment par les incitations qu'elle enclenche – « conférer » effectivement au groupe racialisé les propriétés qui lui sont imputées (p. 113). *In fine*, sa conception étriquée du processus en question entrave donc la compréhension du *cercle vicieux* qu'est la dynamique de reproduction des inégalités raciales, qui voit la discrimination et la « condition sociale » objective des discriminés entretenir un « rapport de causalité mutuelle » et

¹⁵ Voir, par exemple, Sally Haslanger, « Une analyse socio-constructiviste de la race », dans Bessone et Sabbagh, *Race, racisme, discriminations*, op. cit (trad. Marc Ruegger), p. 122.

¹⁶ Karim Murji et John Solomos (dir.), *Racialization. Studies in Theory and Practice*, Oxford, Oxford University Press, 2004.

s'alimenter réciproquement¹⁷, selon des analyses pionnières qui n'ont rien perdu de leur actualité¹⁸.

Ce texte a bénéficié des commentaires judicieux de Florent Guénard, Juliette Roussin et Ariel Suhamy, auxquels j'adresse mes vifs remerciements.

Publié dans laviedesidees.fr, le 19 février 2026.

¹⁷ W. E. B. Du Bois, *Les Âmes du peuple noir*, Paris, La Découverte, 2007 [1903] (trad. Magali Bessone), p. 178 ; Gunnar Myrdal, *An American Dilemma. The Negro Problem and Modern Democracy*, New York, Harper et Row, 1944, t. 1, p. 76.

¹⁸ Sur la « boucle de rétroaction » (*feedback effect*) que sont susceptibles de constituer l'oppression et l'état de dégradation de ses victimes qui en découle, la première pouvant être d'autant moins détectable en tant que telle – et ses manifestations sembler d'autant plus légitimes – que le second est patent, voir Daniel Sabbagh, « “La vérité, aussi déplaisante soit-elle”. W. E. B. Du Bois, notre contemporain ? », *Pragmata*, 7/8, 2024, p. 1155-1171.